

PRÉSENTS: Mrs. BELIN, CIELECKI, ALBORS, PEPERMANS, GUILLON, LEHOUGRE
Mme ROLLAND

Absents excusés :

Mme LELIEVRE donne pouvoir à Mme ROLLAND, M DEGRAEVE donne pouvoir à M. LEHOUGRE, Mme PEPERMANS donne pouvoir à M CIELECKI, M LEJEUNE donne pouvoir à M PEPERMANS, Mme DOYON donne pouvoir à M. BELIN

Secrétaire de séance : Mme ROLLAND

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Monsieur le Maire propose de commencer l'ordre du jour.

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame THIOURT qui, faute de temps, ne peut continuer son mandat.

Attention modification apportée par Monsieur PEPERMANS qui indique que la propriété sise 3 de la rue de LIZY est raccordée aux services d'assainissement contrairement à ce qui a été indiqué.

Ordre du jour

1) PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Rapporteur : Monsieur Patrice LEHOUGRE
Monsieur LEHOUGRE annonce qu'il est nécessaire de donner notre avis concernant la demande de transfert de la compétence Urbanisme à la CAPM. En effet, à compter du 27 mars 2017, la loi ALUR a programmé le transfert automatique de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale aux communautés de communes et communauté d'agglomération.

Il explique aux conseillers municipaux qu'ils ont la possibilité de s'opposer au transfert de cette compétence si cette opposition est exprimée par délibération par au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population au sein de la communauté d'agglomération et si la commune souhaite conserver sa compétence et la maîtrise d'élaboration de son PLU.

Le Conseil Municipal décide à

12 voix pour

de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

2) Financement du PLU. Rapporteur : Monsieur Patrice LEHOUGRE

D'après les renseignements obtenus auprès de Madame DEVORSINE, la révision du PLU peut être financée à hauteur de 33 %. Les subventions ne sont pas soumises à la constitution d'un dossier. La délibération de prescription permet de lancer la demande de subvention auprès de la DDT. Les

réunions avec le cabinet Geogram vont pouvoir débiter et le travail pour la révision du PLU s'étalera sur une période de trois ans.

3) Liaison d'intérêt départemental A4-RN36. Rapporteur : Monsieur Claude CIELECKI

Le Maire de Bailly Romainvilliers propose à chaque commune de Seine et Marne et chaque intercommunalité une délibération pour apporter son aide concernant ce projet. Il demande à l'état de tenir ses engagements et de tout faire pour que le barreau A4-RN36 puisse être ouvert à la circulation conformément à la déclaration d'utilité publique. Ce barreau de la liaison A4-RN36 était prévu et attendu pas de nombreux seine et marnais. Le département a obtenu toutes les autorisations pour débiter les travaux mais l'état bloque depuis 2015 (au profit de la sanef).

Le Conseil Municipal décide à

12 voix pour

de voter une motion de soutien à la ville de Bailly-Romainvilliers demandant à l'Etat de respecter ses engagements.

Questions diverses :

Monsieur BELIN annonce que l'équipe d'Horizon a commencé le travail sur la commune (tonte et entretien des espaces verts).

Monsieur GUILLON rappelle à tous que le salon des vins et de la gastronomie a lieu le week end du 25 et 26 mars.

Monsieur BELIN fait lecture du compte rendu d'activités 2016 transmis par le SDIS. Les pompiers sont intervenus 30 fois sur la commune pour le secours à la personne (interventions pour malaises, blessés, accidents de la route ou accidents domestique...) et 10 fois pour des opérations diverses (faits d'animaux, interventions pour la protection de l'environnement ou épuisement d'au...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.